Image not found or type unknown

Le logement familial est-il soumis à un rapport à la succession

Par **Helen**, le **06/07/2009** à **08:38**

Bonjour,
mon 'futur' mari et moi comptons nous marier en séparation de biens.
Il a deux enfants d'un précédent mariage.
Moi, j'ai un terrain constructible avec déjà une maison dessus. Nous envisageons de faire construire notre logement familial en surélévation de la maison existante.
De plus, c'est moi qui financerai l'ossature de la dite maison tandis que lui il la finira et la meublera.
Donc, pour résumer: j'apporte le terrain, je fais le gros-oeuvre de la maison et j'apporte aussi le rez-de chaussée.
MA CRAINTE: Ses enfants(d'un précédent mariage) peuvent-ils venir me demander de payer pour tous les meubles+ améliorations etc que leur père aura investi?
^Je m'adresse à ardendu56 suite à un élément que j'ai relevé lors d'une discussion sur votre site: "le logement familial fait jurispredence et aucune indemnité ne peut lui être extrait"...
J'aurai financé presque 70% de ce bien et ils viendront encore me réclamer quelque chose?
Mon mari estime devoir participer à nos frais mais dois-je le laisser faire?
Il propose aussi de ne rien dépenser directement mais de me donner une somme régulièrement pour que j'en fasse ce que je veux: pour la maison ou autre...est-ce la solution?
Est-ce que par exemple, si tout est à mon nom (même si lui a financé les meubles), les héritiers peuvent tjs réclamer quelque chose?
Et si j'ai moi-même des enfants? Quelle serait l'incidence? Je serai plus en sécurité ou moins?
Jusqu'à quel point peuvent-ils (les héritiers) fouiller ou s'obstiner sur un logement familial queleur père aura occupé avec moi?
Merci...je suis très angoissée par tout ça et ça à grandement nuit à notre relation...alors que tout allait bien.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés